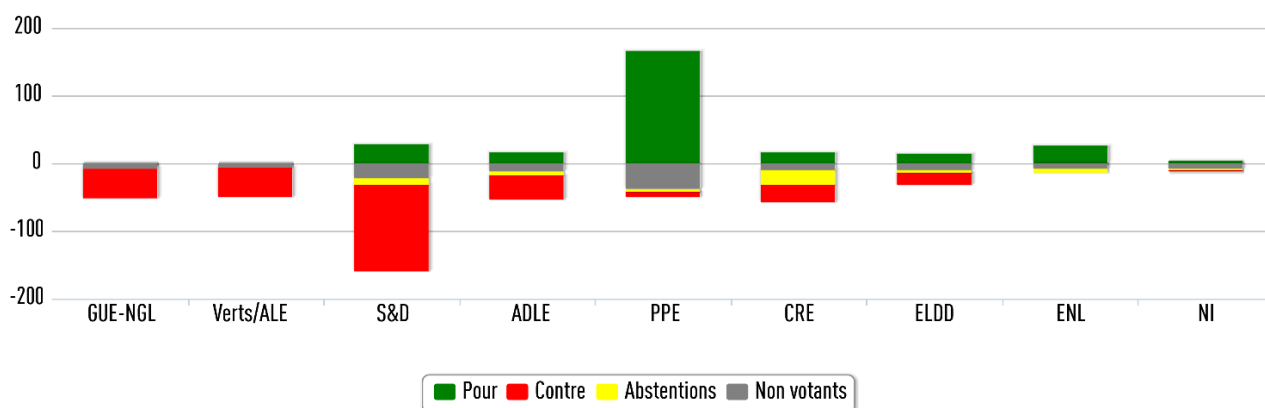
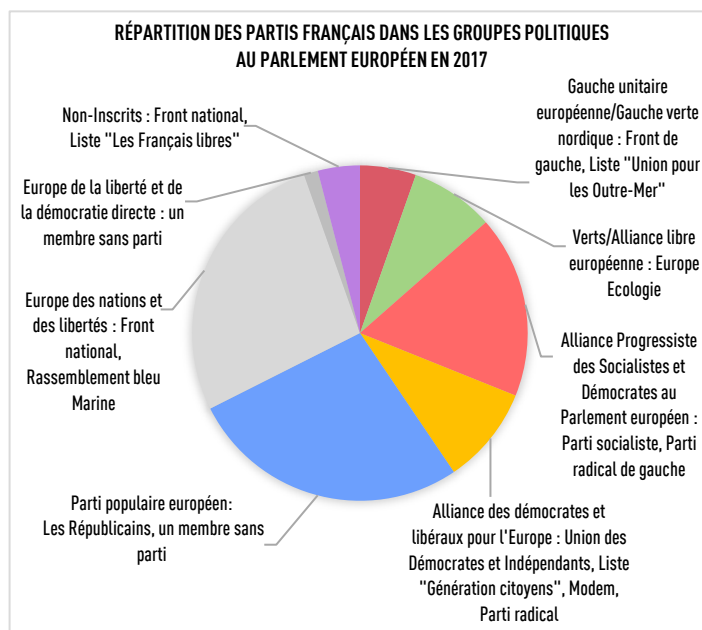


Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens



Deux mois après les attentats de Nice, les députés européens ont voté sur un amendement défendant les droits des employeurs à interdire les symboles religieux sur le lieu de travail quand il s'agit de symboles qui portent atteinte aux droits des femmes et peuvent entraîner des problèmes de sécurité. Ce vote résonne particulièrement dans le contexte français, la France ayant déjà interdit le port du voile dans les écoles publiques, ainsi que la burqa et le niqab (des voiles qui couvrent le visage des femmes).



Aucun des trois députés de la circonscription Outre-Mer n'a voté dans le même sens.

Maurice Ponga (Les Républicains) a approuvé la possibilité d'interdire les symboles religieux, tandis que le député d'extrême gauche Younous Omarjee s'y est opposé. Le socialiste Louis-Joseph Manscour n'a pas pris part au vote, bien qu'il ait été présent lors de la séance plénière du Parlement.

Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens d'Outre-Mer*.

Pour

Maurice PONGA



Les Républicains

PPE

Contre

Younous OMARJEE



L'Union pour les Outremer

GUE/NGL

Ne vote pas

Louis-Joseph MANSCOUR



Parti socialiste

S&D